

# Mon évaluation

nouvelle formule



## Nouvelle philosophie d'évaluation

*Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) crée une carrière nouvelle formule et impacte notre évaluation. De quelle manière ?*

**À** la rentrée 2017, trois rendez-vous de carrière sont mis en place pour tous aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons (eux seuls, pourront avoir une incidence sur nos promotions).

En parallèle, les enseignants continueront à bénéficier, tout au long de leur carrière, d'un accompagnement dont les modalités restent à définir (visites-conseils individuelles, d'équipe ?...).

L'évaluation ainsi renouvelée permet de sortir d'une logique infantilisante, inéquitable et inefficace au profit d'une évaluation

responsabilisante avec des moments d'échange formatifs sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle dans le cadre des Rdv de carrière.

En étant déconnectée significativement de l'avancement, cette nouvelle philosophie de l'évaluation reconnaît les enseignants comme des professionnels

experts de leur pratique, acteur de leur carrière. Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, et en permettant à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière, ces Rdv de carrière doivent favoriser le développement professionnel de tous les enseignants, CPE et PsyEN.

Frank Hialé

### CONCERNÉ PAR LE RDV

**Cette année, je suis concerné par un Rdv de carrière si j'ai été promu :**

- à l'échelon 6 ou 9 entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017 ;
- à l'échelon 8 entre le 01/03/2016 et le 28/02/2017.

Si je suis concerné par un Rdv de carrière, j'ai dû recevoir un mail de l'administration.



*Si je n'ai pas reçu un mail de l'administration  
si j'ai des questions, je  
(remplacer XX)*

## LES ÉTAPES D'UN RDV DE CARRIÈRE

### L'annonce du Rdv

Chaque mois de juin, les personnels concernés sont informés de la programmation de leur Rdv de carrière au cours de l'année scolaire à venir. Au plus tard un mois avant la date, le calendrier précis du Rdv de carrière leur est communiqué.

### Le déroulé du Rdv

Le Rdv de carrière s'organise autour d'une inspection en classe ou en

situation professionnelle, suivie d'un ou deux entretiens professionnels avec le ou les supérieurs hiérarchiques (inspecteur, chef d'établissement...). Il est cadré par une grille d'évaluation spécifique en fonction du corps et du lieu d'exercice (PE, certifié, PLP, PsyEN, CPE/détaché...).

### Après le Rdv

Chaque collègue est informé des appréciations des

évaluateurs et de son appréciation finale sur l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation). À l'issue des Rdv de carrière, l'appréciation professionnelle peut donner lieu, suivant son échelon, à un boost de carrière permettant d'accéder aux échelons 7 et 9 avec un an d'avance. Elle peut également faciliter l'accès à la hors-classe.

## PRÉPARER SON RDV

**Pour préparer le rendez-vous de carrière**, le ministère propose un « document de référence » à remettre à l'évaluateur en amont ou lors de l'entretien. Bien que non obligatoire, le SE-Unsa vous conseille d'utiliser ce document pour préparer votre Rdv de carrière : en proposant un écrit réflexif sur vos attentes professionnelles, ce document permet de fixer un cadre sécurisant pour l'entretien.

Retrouvez votre grille d'évaluation et le document de référence de l'entretien sur [lc.cx/G3Hb](http://lc.cx/G3Hb)

...ation alors que je suis concerné par un Rdv de carrière,  
...e contacte ma section : [XX@se-uns.org](mailto:XX@se-uns.org)  
... par le numéro du département).

## L'avis du syndicat

L'Unsa a signé les accords PPCR car ce protocole représente de réelles perspectives pour l'ensemble de la profession que ce soit en termes de rémunération, de déroulement de carrière, d'évaluation des enseignants et de développement professionnel. Cependant, nous restons vigilants suite aux diverses annonces ministérielles qui pourraient remettre en cause son entière appli-



cation au nom d'ajustements budgétaires. Report de certaines mesures

prévues en 2018, incertitudes sur le développement de la classe exceptionnelle et sur les modalités d'accès à la hors-classe sont, entre autres, autant de questions qui, à ce jour, n'ont pas de réponse. Nous suivrons de très près la suite de ce feuilleton et continuerons à agir pour que l'ensemble des mesures liées au PPCR se concrétisent.

Stéphane Crochet,  
Secrétaire général du SE-Unsa

**À suivre**  
En supplément de  
prochains numéros  
de *l'Enseignant*



Pour être informé,  
conseillé,  
je rejoins  
le SE-Unsa !

adhésion en ligne



[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)